



**CONTRAT D'ENGAGEMENT
KIWIS FARINE**

Du jeudi 04 Octobre 2019 au jeudi 28 mars 2020

Entre : **l'adhérent**

et **le producteur**

Nom, prénom :

Mme Christiane LABASSE

Adresse :

Le Labouret

.....

24150 Pressignac-Vicq

Tél :

Mail :

Référent : Gaëtan Brizard

Contact : brizard.gaetan@orange.fr

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

Le producteur s'engage à livrer les produits commandés aux dates de livraisons proposées. Le prix des Kiwis bio (certifiés AB) est de € le kg et la farine de blé BIO T85 est à le Kg. 4 livraisons sont prévues. Une 5^{ème} sera envisagée en avril selon la saison des kiwis.

	19/12	16/01	13/02	12/03	TOTAL
KIWIS 2KG	5,4 € X	5,4 € X	5,4 € X	5,4 € X	
KIWIS 3KG	8.1 € X	8.1 € X	8.1 € X	8.1 € X	
FARINE 1KG	1.5 € X	1.5 € X	1.5 € X	1.5 € X	
FARINE 2KG	3 € X	3 € X	3 € X	3 € X	
TOTAL					

Le consommateur règle d'avance et remet les chèques au référent qui les donnera au producteur aux dates des livraisons

Les chèques sont à établir à l'ordre de : Mme LABASSE

Nbre de chèques : Montant des chèques :

La distribution a lieu chaque jeudi à la maison des associations de Boulazac de 18h30 à 19h45

A Boulazac le :

Le producteur

Mme LABASSE

L'adhérent consom'acteur